

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

---

**DÉCISION N° 2008 / 17 / EPC / 2**

---

**PROJET D'EXTENSION ET DE DEVELOPPEMENT  
DU PORT DE CALAIS**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
  - vu le Code de l'environnement en son article R. 121-7,
  - vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en date du 8 août 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension et de développement du Port de Calais,
  - vu la délibération du 26 juin 2008 du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais,
  - vu la décision n° 2008/16/EPC/1 du 1<sup>er</sup> octobre 2008 décidant l'organisation d'un débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT est nommé président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension et de développement du Port de Calais.

Le Président

  
Philippe DESLANDES